



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-09-27

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, tenue le **27 septembre 2022, à 19 h**, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| — Sarah Bezeau, parent | — Tommy Leduc, enseignant |
| — Marie-Michèle Naud, parent | — Anik Gauthier, enseignante |
| — Nicolas Sallio, parent | — Nathalie Lefebvre, technicienne du service de garde |
| — Carole Tremblay, parent | — Sophie Morin, psychoéducatrice |
| — Amélie Verville, parent substitut | — Sophie Lussier, directrice |
| — Nicolas Brodeur, parent substitut | |

ABSENCE NOTIFIÉE :

Aucune absence

MEMBRES DU PUBLIC :

Aucun membre du public

INVITÉ (S) :

Les substituts des membres parents et du personnel de l'école ont été invités par la direction à assister à cette séance. Seule Anik Bélair, enseignante, n'a pas pu se joindre à cette séance.

I. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h 10.

2. Nomination d'une secrétaire

Sophie Lussier propose Sophie Morin comme secrétaire de la présente séance, et celle-ci accepte. La rédaction des procès-verbaux devra être effectuée par les membres, à tour de rôle.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout à l'ordre du jour :

- Point 18. Règles de fonctionnement du service de garde (Approbation)
- Circulation des parents dans l'école (information)

Sarah Bezeau propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des points précédents.

CÉ01-09-2022

Adopté à l'unanimité

4. Suivi et adoption du procès-verbal du 15 juin 2022

Étant donné que tous les membres actuels du Conseil d'établissement (CÉ) sont nouveaux, à l'exception de Madame Nathalie Lefebvre qui n'était pas présente lors de la dernière séance le 15 juin 2022, c'est Monsieur Éric Capuano, président du CÉ de l'année scolaire 2021-2022 qui a adopté le procès-verbal du 15 juin dernier. Il est passé à l'école dans les derniers jours afin d'apposer sa signature sur le document.

Proposé par Éric Capuano.

CÉ02-09-2022

Adopté à l'unanimité

5. Parole au public

Il n'y a pas de public.

6. Dénonciation de conflit d'intérêts

Sophie Lussier présente le formulaire de dénonciation de conflit d'intérêts. Tous les membres doivent le remplir.

7. Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Lors de l'invitation de la convocation à la présente séance au conseil d'établissement, un lien était joint à celle-ci pour la formation obligatoire à suivre par les membres du CÉ. Sept capsules y sont présentées. Certaines personnes les ont écoutées et indiquent que les capsules sont associées au savoir-être et peuvent être redondantes par moment. Cependant, ils ont trouvé intéressante la clarification des termes « adopté » et « approuvé ».

Approuvé : le personnel de l'école a déjà fait une proposition, pas de changement possible. La proposition doit être approuvée en bloc.

Adopté : le CÉ peut modifier la proposition.

Les fiches techniques sont intéressantes selon les thématiques que nous aurons à couvrir.

Les règles de régie interne sont aussi intéressantes à lire.

POINT D'ADOPTION

8. Choix pour la présidence du CÉ

Nicolas Sallio se propose comme président.

CÉ03-09-2022

Adopté à l'unanimité

9. Choix pour la vice-présidence du CÉ

Marie-Michèle Nault se propose comme vice-présidente.

CÉ04-09-2022

Adopté à l'unanimité

10. Règles de régie interne

Les membres sont invités à prendre connaissance du document. Une question : combien de rencontres extraordinaires dans l'année ? Une seule rencontre extraordinaire l'an dernier.

On doit prévoir 5 rencontres minimum, Sophie Lussier suggère d'en prévoir 8 au calendrier. Les heures seront de 19 h à 20 h 30. Exceptionnellement, on accepte de dépasser au besoin.

Sophie Lussier présente le document « Proposition de calendrier des principaux sujets traités au conseil d'établissement ». Un document de référence pour planifier les contenus des rencontres de conseil d'établissement.

Nathalie Lefebvre propose l'adoption des règles de régie interne.

CÉ05-09-2022

Adopté à l'unanimité

11. Calendrier des rencontres

Les rencontres auront lieu les mardis : 25 octobre 2022, 15 novembre 2022, 24 janvier 2023, 21 février 2023, 21 mars 2023, 16 mai 2023 et le 13 juin 2023

Sarah Bezeau propose l'adoption du calendrier des rencontres.

CÉ06-09-2022

Adopté à l'unanimité

12. Budget annuel de fonctionnement du Conseil

Les membres décident de conserver le budget pour se commander un petit repas à la dernière rencontre.

Nicolas Sallio propose que le budget de fonctionnement du CÉ serve à se commander un petit repas à la dernière rencontre

CÉ07-09-2022

Adopté à l'unanimité

13. Campagne de financement

Il y a un besoin de revitaliser la cour extérieure du côté du parcours. Il y a quelques années, cet espace avait été aménagé avec du saule, des plantes comestibles. Les élèves explorent beaucoup, alors il faut revitaliser le parcours.

Un autre besoin est au niveau de la bonification des livres dans les classes. On attend une réponse de l'agente d'administration pour voir si ce serait possible de faire l'achat de livres pour les classes avec les fonds d'une campagne de financement.

Les fonds recueillis sont conservés si l'école ne dépense pas tout dans l'année. L'objectif est que les sous recueillis servent aux élèves qui fréquentent l'école lors de l'année en cours, mais parfois, lorsqu'il s'agit de projets de grande envergure (comme l'aménagement d'une cour de récréation), la démarche peut s'étendre sur plus d'une année scolaire.

Le conseil d'établissement doit déterminer la campagne de financement. Il serait souhaitable de faire notre choix le 25 octobre pour pouvoir profiter des fêtes si nous avions des produits à vendre. Les offres clé en main sont bien aimées parce que la gestion de la campagne de financement s'ajoute à

tout ce qui doit être fait au quotidien et qu'il n'est pas souhaitable d'engendrer une surcharge de travail pour les membres de l'équipe-école.

Idéalement, on cherche une campagne qui rapporterait beaucoup et demanderait peu de temps au personnel de l'école.

Carole Tremblay s'offre pour monter un tableau comparatif des offres des différentes campagnes.

Un comité de travail est formé ce soir afin d'explorer les offres que la direction a reçues. Les membres de ce comité sont : Carole Tremblay, Sarah Bezeau, Marie-Michèle Nault et Nicolas Sallio. Ceux-ci se rencontreront le 13 octobre à 19 h (lieu à confirmer). Anik Gauthier ou Nathalie Lefebvre se joindront à la rencontre.

La décision quant à la campagne de financement qui sera retenue sera prise à la prochaine rencontre.

CÉ08-09-2022

Adopté à l'unanimité

POINT D'APPROBATION

14. Changement d'horaire pour le groupe de la classe spécialisée

Problématique secteur : les berlines qui voyagent les élèves de la classe d'adaptation scolaire qui quittent notre école arrivent en retard pour la suite de leur parcours dans les autres écoles.

Pour faire suite à des discussions avec l'organisation scolaire du CSSP, la solution pour remédier à la situation serait que les élèves du groupe des lions commencent les cours 15 minutes plus tôt que maintenant et qu'ils terminent 15 minutes plus tôt.

Ils débuteraient donc à 9 h 5 plutôt que 9 h 20 et termineraient à 15 h 5 plutôt que 15 h 20. Le changement d'horaire serait effectif à partir du 11 octobre.

Les parents du conseil d'établissement soulignent que ce changement d'horaire pourrait avoir un impact sur l'organisation familiale des parents de ces enfants. Sophie Lussier explique qu'après réflexion et discussion avec l'organisation scolaire, il n'y a pas d'autres solutions. Ce sont 7 familles qui sont touchées par ce changement.

Nicolas Sallio propose l'approbation du changement d'horaire pour le groupe de la classe spécialisée.

CÉ09-09-2022

Approuvé à l'unanimité

15. Autorisation annuelle pour friandises lors de certaines occasions spéciales

Sophie Lussier explique que les écoles doivent respecter la politique de saines habitudes alimentaires du ministère. Le conseil d'établissement peut approuver que l'école puisse offrir des friandises aux élèves lors d'activités spéciales par exemple : lors de l'Halloween, Noël, un cornet de crème glacée lors de la semaine des services de garde, etc.

Marie Michèle Nault propose d'autoriser la distribution de friandises aux enfants lors de certaines occasions spéciales.

CÉ10-09-2022

Approuvé à l'unanimité

16. Autorisation annuelle pour sorties autour de l'école

Sophie Lussier explique que les enseignantes sortent régulièrement autour de l'école avec leur groupe. Les groupes sortent à deux groupes, ils indiquent, avant de quitter l'école, à quel parc avoisinant ils se rendent. Les parents ont signé dans l'agenda des autorisations individuelles pour leurs enfants. Si les membres du CÉ sont d'accord, cette mesure serait reconduite l'année prochaine (*la demande se fait maintenant en vue de la prochaine année, car l'autorisation se trouve dans l'agenda et cet outil est préparé en juin pour l'année suivante*).

Nicolas Sallio propose d'approuver l'autorisation annuelle pour les sorties autour de l'école.

CÉ11-09-2022

Approuvé à l'unanimité

17. Activités socioculturelles 2022-2023

Sophie Lussier présente un tableau des activités socioculturelles pour 2022-2023. Un comité formé d'enseignantes a déjà planifié les activités pour cette année. Le tableau présenté est provisoire puisque trois soumissions sont nécessaires au niveau des transporteurs. Certaines mesures de financement contribuent à financer les activités. Les parents débourseront la différence qui sera environ de 13,57 \$ pour onze activités.

Il est possible que des parents bénévoles soient invités pour certaines sorties.

Comme les coûts ne sont pas finalisés, Sophie Lussier propose que la proposition finale soit envoyée aux membres du CÉ par courriel pour approbation. Le sujet serait néanmoins inscrit à l'ordre du jour de la séance du mois d'octobre afin que le numéro de résolution de l'approbation apparaisse au procès-verbal.

Habituellement, nous avons un bon taux de participation pour ces activités. Si un enfant ne pouvait pas participer pour cause financière, il est possible que l'école offre un soutien aux parents.

Un parent pose la question à savoir si plusieurs parents contribuent à la contribution volontaire et au fonds à destination spéciale qui est indiquée sur la facture des parents. Sophie Lussier répond que non.

Les membres acceptent que l'approbation des activités socioculturelles soit effectuée par courriel. [Le numéro de résolution sera donc à suivre.]

Approuvé à l'unanimité

18. Règles de fonctionnement du service de garde (Ajout pour approbation)

Nathalie Lefebvre explique que maintenant les règles de fonctionnement du service de garde sont harmonisées pour tous les services du CSSP. Cependant, chacune des écoles peut personnaliser le canevas de base, à certains endroits : on indique les valeurs de l'école, les heures d'ouverture et de fermeture, le service du traiteur, il n'est pas possible que l'enfant quitte seul l'école. Les annexes sont incluses au document « standardisé ». Le document proposé ressemble vraiment à ce que nous avions. La tarification est passée de 8,55 \$ à 8,95 \$. Les frais de retard sont maintenant à 6,50 \$ par tranche de 5 minutes. Les frais sont les mêmes dans tous les services de garde. Tous les tarifs au service de garde ne sont pas déterminés par l'école.

Sarah Bezeau propose l'approbation du document.

CÉ12-09-2022

Approuvé à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

19. Circulation des parents dans l'école (Ajout pour information)

Nathalie Lefebvre explique que maintenant que les mesures de COVID-19 sont moins strictes, l'équipe-école et du service de garde veulent permettre aux parents d'entrer dans l'école le soir pour venir chercher leurs enfants dans l'école. Cette décision a été prise pour faire suite à des consultations auprès des éducatrices du SDG, des enseignantes et du comité de liaison en considérant l'importance de la sécurité pour les enfants. Nathalie Lefebvre mentionne que l'utilisation de l'application HopHop avec une clientèle composée que d'enfants si jeunes n'est pas optimale (on parle ici de 223 enfants qui quittent l'école entre 15 h 30 et 17 h 30). Dorénavant, vers 17 h 30, les deux éducatrices iront chercher tous les effets des enfants qui demeurent au SDG. Advenant qu'un enfant ait oublié quelque chose, celui-ci reste avec l'éducatrice et le parent ira chercher l'effet en question avant d'aller récupérer son enfant.

La proposition est que l'application HopHop soit utilisée de façon administrative seulement. Donc, le parent se présente, donne son nom, la préposée à l'accueil signale son arrivée à l'éducatrice. Le parent se rend au local de l'enfant. Quand l'éducatrice voit le parent, elle signifie à l'application HopHop que l'enfant a quitté l'école avec son parent. Le parent devient responsable de son enfant et il doit quitter l'école par la porte 9 (située à l'entrée principale de l'école). Nous souhaitons que les enfants ne prennent pas l'habitude de sortir par des portes qui donnent sur le stationnement.

Le nouveau fonctionnement s'inscrit aussi dans les recommandations en lien avec les bonnes pratiques de première transition scolaire, si bien pour les enfants et pour les parents, où les parents doivent être aussi accueillis dans l'école. Il est important d'être bienveillant face aux parents et de continuer à assurer la sécurité des élèves.

Nathalie Lefebvre souligne que des règles d'or seront établies afin que tout se passe bien. Que les parents ne partent pas avec le voisin, qu'ils utilisent la bonne porte pour sortir, qu'ils ne discutent pas dans les corridors, etc.

Lorsque les photos d'école seront prises, toutes les photos seront déposées sur l'application HopHop.

Pour ce qui est du matin, ça se passe bien donc on garde la procédure actuelle. Cependant, certains enfants ont encore de la difficulté à se repérer. Donc, pour faciliter l'orientation, nous allons limiter les lieux utilisés le matin. Il n'y aura plus d'utilisation du boisé et du parcours. De plus, un nouveau marquage sera fait sur le plancher des corridors qui mènent au local Safari.

19. Représentant au comité de parents (M. Nicolas Sallio)

Monsieur Sallio nous indique que la première rencontre du comité de parents aura lieu le jeudi 6 octobre 2022.

20. Parole au personnel de l'école

20.1. Personnel enseignant

Tommy Leduc et Anik Gauthier remercient les parents de s'impliquer au CÉ.

20.2. Personnel professionnel

Le point est reporté à la prochaine rencontre. Il y a des changements dans les services offerts cette année, Sophie Morin souhaite prendre le temps de bien expliquer.

20.3. Personnel de soutien

Nathalie Lefebvre explique qu'il s'agit d'un gros début d'année, mais que ça se passe bien. Lors de la journée pédagogique du 21 septembre, 160 enfants sont allés aux pommes, 41 enfants sont restés au SDG : une belle journée pour tous. Tous les parents qui se sont présentés à l'accueil avec son enfant avaient bien inscrit celui-ci. Nathalie veut féliciter les parents. Une mère souligne que le courriel envoyé aux parents qui décrivait la journée pédagogique en détail a été bien apprécié. Cette année, ce sont 223 enfants qui sont inscrits au SDG et une soixantaine au service de dineurs.

20.4. Direction

Sophie Lussier rappelle que le vendredi 30 septembre, ce sera la journée de déclaration de l'effectif scolaire. Il est important que tous les élèves soient présents puisque le financement que l'école reçoit est basé sur le portrait des élèves présents lors de cette journée. Un courriel de rappel sera envoyé aux parents.

Sophie Lussier rappelle aussi que l'école sera fermée le 3 octobre étant donné que l'établissement a été retenu comme lieu de scrutin et qu'il n'était pas possible de localiser les élèves dans une section de l'école où ils n'auraient pas eu à croiser les gens qui viendront voter. Par conséquent, étant donné que le 3 octobre devient une journée pédagogique, le 9 janvier devient une journée de classe. Elle souligne aussi qu'on passe un beau début d'année.

21. Autres sujets

Les deux points ajoutés à l'ordre du jour ont déjà été traités.

22. Rappel de la date de la prochaine assemblée

Mardi 25 octobre 2022 à 19 h.

23. Levée de l'assemblée

Nicolas Sallio propose la levée de l'assemblée à 21 h 11.

CÉ13-09-2021

Approuvé à l'unanimité

SIGNATURES :



Nicolas Sallio

Président du Conseil d'établissement



Sophie Lussier

Directrice